



AVIS AUX BUREAUX D'ETUDES RELATIF AU DEPOT DES DOSSIERS D'AGREMENT

Il est porté à la connaissance des Bureaux d'études de BTP désirant être agréé conformément au nouveau guide approuvé par le Ministère le 05/08/2016 que la procédure d'octroi d'agrément prescrit ce qui suit :

- 1) La saisie et la validation de dossier électronique au niveau de la plateforme dédiée après récupération du code d'accès à ce système d'information sur la base de présentation d'une déclaration sur l'honneur.
- 2) Le dépôt physique de dossier directement ou par voie postale à la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession à Rabat, sis au Quartier administratif B.P 597 Rabat-Chellah, et ce après le dépôt électronique. ✓

Le Directeur des Affaires Technique
et des Relation avec la Profession


Ahmed IMZEL

NB : Aucun dossier physique ne sera accepté si le BET n'a pas déposé son dossier d'agrément par voie électronique au niveau la plate-forme informatique dédiée.